

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

PRESTATIONS DE CONCEPTION DE PLANS ET DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et obligations entre le Prestataire Alexis Morand, auto-entrepreneur spécialisé dans la conception de plans et la constitution de dossiers administratifs (permis de construire, déclarations préalables), et le Client. La signature du devis vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

2. Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis détaillé. Le devis est valable 30 jours. La prestation débute après signature du devis et versement de l'acompte prévu.

3. Description des prestations

Les prestations comprennent notamment : conception des plans, constitution des pièces réglementaires, insertion paysagère, dépôt du dossier et suivi administratif selon le contenu du devis.

4. Délais

Les délais sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être ajustés en fonction de la réactivité du client et des demandes de l'administration.

5. Prix et modalités de paiement

Les prix sont exprimés en euros. Le paiement s'effectue selon les modalités précisées au devis. Tout retard de paiement entraîne des pénalités conformément à la législation en vigueur.

6. Propriété intellectuelle

Les plans, documents et visuels demeurent la propriété intellectuelle du Prestataire jusqu'au paiement intégral. Ils ne peuvent être utilisés pour un autre projet sans accord écrit.

7. Responsabilité

Le Prestataire Alexis Morand est tenu à une obligation de moyens. Il ne saurait garantir l'obtention de l'autorisation administrative. Le Client est responsable des informations transmises.

8. Annulation

Toute prestation commencée est due. En cas d'annulation par le client, les travaux réalisés restent facturés. Le client peut interrompre la mission si la faisabilité ne permet pas de continuer le dossier, dans ce cas est du uniquement la prestation de faisabilité.

9. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire.

10. Acceptation

La validation du devis implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.